

UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°163 - Octobre 2025 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Ce numéro est largement consacré à votre magazine, *La Voix du Combattant*. En effet, vous trouverez comme tous les mois en avant-première le numéro d'octobre, qui revient bien évidemment sur la fête du drapeau dans le Loiret et dont le dossier est consacré à la présence militaire française en Allemagne, et les traditionnels calendriers pour l'année suivante, à la fois celui de mise à jour des fichiers des abonnés et celui d'envoi de vos articles à paraître dans les pages régionales de vos éditions.

Mais l'information la plus importante réside dans la mise en œuvre du rééditionnement des éditions régionales qui devrait être effective à partir du numéro de mars 2026. Toutes les explications se trouvent en page 2.

Bonne lecture.

Xavier Pons
Directeur administratif

La Voix du Combattant



À tout seigneur, tout honneur, l'extraordinaire fête du drapeau qui s'est déroulée dimanche 21 septembre dans le Loiret, fait la Une du magazine. L'UNC-45 a organisé un rassemblement de plus de 400 drapeaux et de plus de 1 000 personnes. Un hommage à nos trois couleurs, réhaussé par une animation musicale et lyrique, et la lecture de nombreux textes par des « anciens » et des cadets, mettant en valeur notre emblème national.

Quant au dossier, il est consacré à la présence militaire française en Allemagne de 1945 à 1993. Si celle-ci s'est allégée progressivement au fil des décennies, elle représentait encore, à la veille de la chute du mur de Berlin, un corps d'armée complet à 3 divisions blindées, avec ses éléments organiques. Tous ceux qui y ont servi, engagés comme appelés, ont participé activement, face au pacte de Varsovie, à cette guerre froide, qu'ils ont, à leur manière, menée et gagnée !

La Voix du Combattant

Rééditionnement

Pourquoi ?

Aujourd'hui, la diffusion du magazine est répartie en 19 éditions régionales auxquelles sont rattachées les départements. Ainsi, par exemple, l'édition du Centre regroupe aujourd'hui les départements suivants : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret.

Dans chaque numéro du magazine, vous retrouvez 8 pages consacrées à cette actualité régionale.

Or, que constatons-nous ? Faute d'articles en nombre suffisant, la rédaction est de plus en plus obligée de recourir à l'insertion d'actualités venant des autres régions pour remplir ces 8 pages. Certaines éditions, depuis le début de l'année 2025, ne sont remplies qu'à peine à 65 %...!

Décision

La solution proposée et adoptée par le conseil d'administration national est de réduire le nombre d'éditions régionales.

But

- Densifier chaque édition régionale pour remplir le maximum de pages et ainsi éviter les articles « bouche-trous » qui ne peuvent à la longue satisfaire le lecteur.
- Aucun département ne doit perdre de place par rapport à la situation antérieure.

Mesures prises

- 12 éditions régionales, au lieu de 19 actuellement.
- 10 pages, au lieu de 8, consacrées à l'actualité de votre région par mois.
- Tous les numéros de l'année à 52 pages, au lieu de 7 numéros à 44 pages et 3 à 52.

Comment et quand ?

- Octobre : calcul du quota de la place octroyée à chaque département en fonction de son nombre d'adhérents et de la moyenne de ses envois actuels.
- Novembre : envoi d'un courrier à chaque président départemental pour lui indiquer ce quota et lui rappeler son édition de rattachement.
- Décembre : dernier envoi des articles pour la formule actuelle et pour parution en février 2026.
- Janvier 2026 : premier envoi d'articles pour la nouvelle formule et pour parution en mars 2026.
- Mars : premier numéro rééditionné.

A noter

- Ce rééditionnement génère des économies sur les coûts d'impression, malgré la hausse de la pagination.
- Bien évidemment, cela ne s'accompagne pas d'une hausse du prix du magazine.

Quelques exemples

Avant		Après
➤ <u>VDS</u> : 79 et 85		➤ <u>Vendée-Poitou</u> : 79, 85 et 86
➤ <u>Armorique</u> : 22, 29 et 35	➔	➤ <u>Bretagne-Atlantique</u> : 22, 29, 35, 44 et 56
➤ <u>Bretagne-Atlantique</u> : 44 et 56		➤ <u>Île-de-France</u> : 75, 77, 78, 91, 92, 93 et 95
➤ <u>Paris</u> : 75, 92 et 95	➔	60 et 80 rejoignent le 59 et le 62 dans une édition <u>Nord-Picardie</u> .
➤ <u>Paris Nord</u> : 60, 80, 93 et 95		
➤ <u>Île-de-France Sud</u> : 77, 78 et 91		

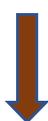
La Voix du Combattant

Calendriers 2026

ATTENTION, IL EXISTE 2 CALENDRIERS À NE PAS CONFONDRE

Le premier, le calendrier A, présente les dates limites d'envoi pour la gestion de votre fichier d'abonnés, soit la date après laquelle les rajouts et suppressions d'abonnés sur le fichier de la société EDIIS ne pourront plus être pris en compte pour le magazine suivant.

Point de contact : Mme Siham Safi,
01 53 89 04 23, uncsocial@unc.fr



Le second, le calendrier B, est celui des envois des articles par les fédérations départementales à la rédaction de *La Voix du combattant* (uncvdc@unc.fr). Il présente les dates limites d'envoi après lesquelles vos articles ne pourront plus être intégrés au magazine suivant. Attention, les associations locales doivent impérativement transmettre leurs textes et photos à leur fédération et en aucun cas à la rédaction au siège national.



Dates de parution du magazine	Dates limites de modification de votre fichier
N° 1911 (janvier 2026)	10 décembre 2025
N° 1912 (février 2026)	22 janvier 2026
N° 1913 (mars 2026)	18 février 2026
N° 1914 (avril 2026)	18 mars 2026
N° 1915 (mai 2026)	22 avril 2026
N° 1916 (juin-juillet 2026)	10 juin 2026
N° 1917 (août-septembre 2026)	26 août 2026
N° 1918 (octobre 2026)	23 septembre 2026
N° 1919 (novembre 2026)	21 octobre 2026
N° 1920 (décembre 2026)	18 novembre 2026
N° 1921 (janvier 2027)	10 décembre 2026

Dates de parution du magazine	Envoi par courriel avant le
N° 1911 (janvier 2026)	14 novembre 2025
N° 1912 (février 2026)	19 décembre 2025
N° 1913 (mars 2026)	16 janvier 2026
N° 1914 (avril 2026)	13 février 2026
N° 1915 (mai 2026)	13 mars 2026
N° 1916 (juin-juillet 2026)	17 avril 2026
N° 1917 (août-septembre 2026)	12 juin 2026
N° 1918 (octobre 2026)	17 juillet 2026
N° 1919 (novembre 2026)	18 septembre 2026
N° 1920 (décembre 2026)	16 octobre 2026
N° 1921 (janvier 2027)	13 novembre 2026

Comités consultatifs

A l'occasion de la réunion du conseil d'administration national du 26 septembre dernier, les présidents des comités consultatifs ont été élus par les administrateurs.

- ☛ Action civique et mémoire : Pierre Saint-Macary (UNC-66)
- ☛ Action sociale et solidarité : Marie-Annick Allair (UNC-22)
- ☛ Aide aux blessés : Charles Kranzer (UNC-65)
- ☛ AEVOG : Laurence Scoupe (UNC-02)
- ☛ Associations affiliées : Philippe Schmitt (UNC-60)
- ☛ Communication : Xavier de Woillemont (UNC-50)
- ☛ Décoration djebel : Joël Le Cloitre (UNC-33)
- ☛ Décoration mérite : Serge Le Cloirec (UNC-34)
- ☛ Finances : Jean-Pierre Thème (UNC-37)
- ☛ Législation : Bernard Guidez (UNC-91)
- ☛ Recrutement - reconversion : Jacques Le Bigot (UNC-13)

Comité consultatif social et solidarité

Le comité a tenu sa troisième réunion de l'année, le 25 septembre, sous la présidence de Marie-Annick Allair (UNC-22), en présence d'Antoine Brochard (UNC-85), de Michel Cottignies (UNC-34), de Dominique Germain (UNC-67), de Meriem Hafsi (UNC-75) et de Siham Safi (secrétaire du comité).

78 dossiers ont été étudiés :

- ☛ 42 pour des veuves d'anciens combattants (AC) et de soldats de France (54 %),
- ☛ 28 pour des AC d'Indochine et d'AFN (36 %),
- ☛ 3 pour des soldats de France (4 %),
- ☛ 2 pour des AC des Opex (3 %),
- ☛ 1 membre associé (1 %),
- ☛ 1 orphelin de guerre (1 %),
- ☛ 1 pupille de la Nation (1 %).

65 aides ont été accordées pour un montant de 25 150 €.

11 dossiers ont été rejetés et 2 ajournés.

Du côté du magasin

Attention, les agendas ont été imprimés cette année en nombre limité et plus de 50 % du stock a déjà trouvé preneur. Si vous voulez en commander, ne tardez pas, le siège ne fera pas de réimpression !



Rappel des échéances

Paiement du troisième tiers

Le 3^e tiers doit parvenir impérativement au service comptabilité du siège national **pour le 15 octobre**, terme de rigueur, **en précisant clairement l'origine du paiement.**

N'oubliez pas, avec ce règlement, d'envoyer **le tableau de répartition de vos effectifs par catégories de ressortissants.**

Documents de référence

Vous pourrez trouver à partir de la semaine prochaine, dans la partie privative du site internet, un diaporama générique de présentation de l'UNC et de ses actions, en 21 planches. Il peut servir à tous ceux qui ont besoin de présenter notre association, quel que soit le public (nouveaux présidents locaux, élus, autorités militaires...).

Il sera régulièrement remis à jour et enrichi si nécessaire.



Informations générales

Commission de la carte du combattant

La nouvelle commission nationale de la carte du combattant, dont les membres viennent d'être nommés pour un mandat de 5 ans, s'est réunie dans sa formation plénière le 23 septembre dernier. Après le discours d'accueil du général de division (2S) Éric Maury, directeur général adjoint de l'ONaCVG, la commission a procédé aux différents scrutins pour constituer cette commission. Le général de corps d'armée (2S) André Soubirou en a été réélu président.

Pour mémoire, la commission nationale se réunit en séance plénière tous les ans en septembre. Elle est composée de 21 représentants d'associations et de 6 des forces armées. L'UNC compte 2 membres titulaires dans cette commission, Oswald Calégari (UNC-88) et Denis Giacomazzi (UNC-85). Ils peuvent être remplacés si besoin par 2 membres suppléants, Bernard Guidez (UNC-91) et Joël Le Cloître (UNC-33).

Tous les trimestres, une commission restreinte, composée de 6 membres, se réunit pour étudier tous les dossiers qui lui sont soumis et bénéficié de la part de l'ONaCVG d'un point de situation sur des sujets d'actualité.

La commission a procédé à l'examen de **2 784 demandes** et a **attribué 2 266 cartes** :

- ☛ **2** au titre de la guerre d'Indochine,
- ☛ **66** au titre de l'AFN,
- ☛ **2 198** au titre des opérations extérieures.

43 cartes du combattant ont été attribuées au titre des Opex concernant la mesure « Algérie 62/64 ». Depuis le 1^{er} janvier 2025, **182** cartes sont attribuées à ce titre et **40 215** depuis la prise d'effet de la mesure, au 1^{er} janvier 2019. **8** cartes ont par ailleurs été attribuées au titre de la « carte à cheval » pour l'Algérie. Enfin, le nombre de cartes attribuées dans le cadre de la mesure « 112 jours » est de **322**, dont **315** hors Algérie.